

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 novembre 2016**

Objet : Mise en place d'une contribution financière de prise en charge des coûts d'exploitation des opérations de montée en débit construites par DORSAL applicable aux EPCI en cas de non adhésion au syndicat

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 10 novembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Eric CORREIA (6^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Mathieu HAZOUARD
Mr Christophe PATIER
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Conseiller Régional
Conseiller Régional
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (et sa suppléante)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)

Vice-Président de la Région ALPC
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Adjointe au maire de la Ville de Limoges
Conseillère Départementale Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

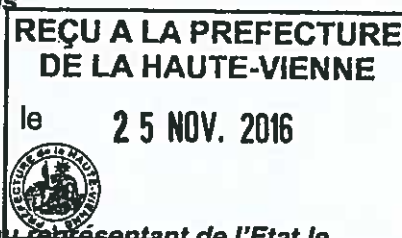
Le syndicat mixte Dorsal construit, pour le compte des EPCI des départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne en ayant fait la demande, des opérations de montée en débit (PRM, fibrages de NRA) engendrant des coûts d'exploitation annuels : redevances d'occupation du domaine public, location d'infrastructures (Orange, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux ...), coûts d'exploitation et de maintenance des liens de collecte optique NRA-SR ou NRA-NRA, coûts d'énergie, coûts d'assurance des armoires de rue ...

Ces coûts d'exploitation seront pris en charge par Dorsal (Maître d'ouvrage des travaux et propriétaire des infrastructures construites) grâce aux contributions annuelles des collectivités membres et notamment des EPCI invités à adhérer à Dorsal (en tant que membres de droit) dès 2017.

Dans le cas où un EPCI, pour lequel Dorsal a construit une ou plusieurs opérations de montée en débit, déciderait de ne pas adhérer à Dorsal, l'ensemble des coûts d'exploitation liés à la ou les opération(s) de montée en débit sera facturée à l'EPCI par émission d'un titre de paiement au plus tard le 31 décembre de l'année n pour les charges d'exploitation dues pour l'année n+1.

Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- la mise en place d'une contribution financière de prise en charge des coûts d'exploitation des opérations de montée en débit construites par DORSAL, applicable aux EPCI en cas de non adhésion au syndicat
- de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes des contributions
- de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces contributions



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :